

HANDELINGEN
VAN DE KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR
BULLETIN
DE LA COMMISSION ROYALE DE

TOPONYMIE
&
DIALECTOLOGIE

LXXVI/2004

INHOUD – SOMMAIRE

Jaarverslag 2003 – Rapport 2003	p. 7
Abonnements d'échange – Ruilabonnementen	p. 25
Liste des membres – Ledenlijst	p. 27
W. VAN OSTA, De boom van boom	p. 31
W. VAN OSTA, Over de etymologie van <i>teunisbloem</i>	p. 41
P. KEMPENEERS, Toponymie van Orsmaal, Gussenhoven en Melkwezer	p. 73
J. GERMAIN, <i>La Rouillie</i> , toponyme forestier	p. 313
M.-G. BOUTIER, <i>Chèvremont, Chyvecourt et Chaudfontaine</i> : histoire d'une configuration toponymique	p. 327
J. LOICQ, Les Atuatuques et le nom antique de Tongres	p. 369

Chèvremont, Chyvecourt et Chaudfontaine : histoire d'une configuration toponymique

Introduction

Identifier, dater, grouper : ces trois démarches qui fondent l'explication de la recherche onomastique sont à ce point interdépendantes que l'une conduit presque forcément aux autres.

Le dossier que nous ouvrons ici a pour objet un groupe de noms interreliés centré autour de *Chèvremont*, nom d'une colline escarpée située au sud de Liège, dépendant de la commune de Vaux-sous-Chèvremont [L 91], aujourd'hui incorporée à la grande commune de Chaudfontaine.

Chèvremont, haut lieu de l'histoire depuis les temps pré-carolingiens, a fait l'objet de recherches historiques et de fouilles archéologiques. Un colloque, qui commémora en 1988 le millénaire de la destruction de la place forte de Chèvremont par l'évêque de Liège Notger (987), ainsi que le tricentenaire de la « reconversion » du site en lieu de pèlerinage (1688), a permis d'évaluer ce que l'on sait à ce double point de vue (Hoffsumer-Bosson éd. : 1988).

Le nom de la colline avait par ailleurs retenu l'attention des toponymistes. On mentionnera spécialement les travaux d'Edgard Renard (1944), de Maurice Yans (1950) et de Jules Vannérus (1951), toutes parues dans ce bulletin,

le dernier article établissant le dossier de la recherche antérieure. Le point commun des propositions étymologiques avancées par ces trois auteurs est qu'elles récusent l'étymologie faussement évidente par *CAPRAE MONS* 'mont de la chèvre' pour voir dans le premier élément un nom propre : le nom du fondateur du *mons*, *Kew(i)rich*, *Gaw(e)rich* (Renard; cf. Legros 1945); le nom primitif de la Vesdre, [*]*Keuer*, à rapprocher de *Weser* (Yans); le nom de la colline elle-même : «[...] notre *Chèvremont* s'appelait *Caprae Mons* ou, plus simplement, *Capra* «la Chèvre», lorsque le *Novum Castellum* y fut construit.» (Vannérus 1951:118).

Le toponyme *Chèvremont*, représenté par des noms localisés en Belgique, en France, dans les Pays-Bas et en Allemagne, n'a pas encore fait l'objet d'une explication définitive, ce que nous ne tenterons d'ailleurs pas ici. Contentons-nous de réfuter en bloc les solutions particulières (c'est-à-dire n'expliquant qu'un seul nom sans rendre compte du toponyme dont il n'est qu'une simple actualisation), celles de Renard, de Yans et toutes celles qui pourraient leur ressembler. Nous poserons que le prototype de ce type onomastique est bien *caprae mons* (sans exclure a priori *Caprae mons*), ce qui s'accorde avec toutes les formes romanes qui représentent le toponyme *Chèvremont* et avec l'existence, pour certains de ses représentants, de doublets traductifs tout à fait explicites : ainsi, *Keuermunt* (déb. 13^e s.), *Cheuermont* (déb. 13^e s., avec addition : «quod dicitur *Gezberch*»), aujourd'hui *Geizenburg*, dépendance de Pluwig, arrondissement de Trèves (cf. Gysseling 1960:561).

Chèvremont

Dans cette première partie, nous évoquerons tout d'abord ce que les témoignages archéologiques nous ap-

prennent de l'histoire ancienne de Chèvremont, site qui fait son entrée en scène au moyen âge sous le nom de *Novum castellum* (acte de Charlemagne), auquel succède dans les sources celui de *Capremons*. Le premier objectif sera de situer relativement ces deux appellations; le second, de fixer l'époque à laquelle a été créé le nom *Capremons*, grâce aux arguments que fournissent les traditions romane et germanique qui nous l'ont transmis.

Nous constituerons ainsi le noyau de la «figure onomastique» de *Chèvremont*.

1. La colline de Chèvremont, dont les flancs abrupts dominent la rive droite de la Vesdre, fut probablement déjà occupée à l'époque néolithique. Elle le fut certainement à l'époque romaine, ce dont témoigne un manuscrit du British Museum (Eggerton n° 275, fol. 1), qui conserve la transcription que fit en 1541 un anonyme – peut-être Jean de Brusthem – d'une pierre votive érigée en l'honneur de Mercure, «trouvée en terre entre les anciennes ruynes dudit Chievremont au plus haut de la montagne»; cette inscription a été éditée par Deman / Rapsaet-Charlier (²2002:77-79 et pl. XXXVIII) :

Mercuri(o) / Ingenus / Tanehi fi / [lius] v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)

ou

Mercuri(o) / Ingenus / Tanehi fi(lius) / [pro se exempli gratia] v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)⁽¹⁾.

⁽¹⁾ «À Mercure, Ingenus fils de Tanehus (pour lui-même?) s'est acquitté de son vœu volontiers et à bon droit.» – Après 1541, une partie de cette pierre orna ensuite la façade d'une maison de la rue Puits-en-Sock à Liège, d'où elle fut enlevée en 1612; ce fragment, vu en dernier lieu en 1635 par le chanoine Henri Van de Berch dans le passage voûté sous les étages du séminaire de Liège, a sans doute disparu lors de la destruction de celui-ci en 1786-1787 (Deman/Rapsaet-Charlier ²2002:77; Gobert 9, 1977:631).

On aimerait, bien entendu, connaître la date de cette inscription, sur laquelle les éditeurs gardent un silence prudent, et surtout l'origine des dédicants; malheureusement, aucun indice suffisant ne permet de répondre valablement à cette double question. Mercure, dieu du panthéon romain, fut comme on sait honoré par les Germains comme par les Gaulois (v. références citées par Deman / Rapsaet), y compris en Belgique (Loicq 1996:261). L'anthroponymie n'est pas davantage révélatrice, ou plutôt confirme que «[dans] l'onomastique des inscriptions, latin d'importation, celtique et germanique indigènes se mêlent inextricablement dans nos régions, selon des modalités qui échappent à nos investigations, sans compter la chronologie qui est impossible à établir» (Michel 1996:357). *Ingenus*, le nom du fils, est certes «un nom romano-méditerranéen», mais il pourrait être «la traduction latine d'un nom germanique du type *Freio*, *Freiatto*, signifiant «l'ingénu, l'homme libre», précisément attesté dans la région» (Deman / Rapsaet : 79, d'après Weisberger et Ubier). Quant à *Tanehus*, le nom du père, son origine ne se laisse pas cerner (*ibid.*, d'après Weisberger); le nom est germanique pour Werle, celtique pour Holder (*ibid.*).

Quoi qu'il en soit, la présence humaine sur le site à l'époque romaine a été confirmée par des trouvailles archéologiques : des fragments de poterie, des os calcinés et deux têtes en albâtre remontant à l'antiquité y furent en effet découverts au 19^e siècle (Josse 1966:9; Hoffsummer-Bosson 1988:71-73). Pour l'historienne spécialiste du domaine de Jupille, la regrettée Micheline Josse (Josse 1966), ces traces montrent que dès l'antiquité, Chèvremont faisait partie du domaine gallo-romain de Jupille, «lequel formait un *fundus* de plusieurs centaines d'hectares que se partageaient probablement trois villas distinc-

tes, à moins que ce territoire n'ait été divisé en plusieurs *fundi* d'une grandeur moyenne de deux à trois cents hectares» (Josse 1966:9). Or la villa de Jupille, datable de la deuxième moitié du 1^{er} siècle de notre ère, doit avoir disparu lors des premières invasions, entre 268 et 275 (*ibid.*, d'après l'étude de l'archéologue Jacques Breuer).

Chèvremont servit-il de refuge ou de poste défensif pendant cette époque troublée et celles qui la suivirent ⁽²⁾? La réponse à cette question comblerait partiellement le long silence des sources...

2. Chèvremont n'apparaît en effet dans les sources diplomatiques qu'en 779, dans un acte par lequel Charlemagne confirme à l'église abbatiale dédiée à sainte Marie, élevée sur le site de *Novo castello*, les biens que lui avaient accordés son trisaïeul (*proavus*) Pépin II dit de Herstal († 714), fils de Begge, elle-même fille puînée de Pépin de Landen, et d'Anségise, fils de saint Arnould de Metz :

(1) 779 : «eo quod inclite memorie proavus noster Pippinus quondam maior domus ecclesie sancte Marie Novo Castello constructe rebus pro mercedis augmento dedidisset» (acte du 3 mai 779, MGH. *Diplomata Karolinorum*, t. 1, Pippini, Carlomanni, Caroli Magni diplomata, A. Dopsch et al. ed., 1906, 173-174, n° 124).

Au total, neuf diplômes, s'échelonnant de 779 à 972, nomment de façon certaine la forteresse de Chèvremont ou l'abbaye incorporée dans le site castral, laquelle fut richement dotée par Pépin II, qui y fut enterré en 714. Le pre-

⁽²⁾ Chèvremont aurait alors fait partie, au 4^e siècle, du système défensif de la Gaule du nord, ensemble où la *Civitas Tungrorum* représentait un élément important depuis que Trèves était devenue la capitale effective de l'Empire. Sur les trois lignes fortifiées assurant la défense de la *Civitas* (la première fondée sur la chaussée Bavai - Maestricht; la seconde appuyée sur la Meuse : *castella* de Dinant, de Namur et de Huy et fortins surveillant les points secondaires; la troisième située principalement en Famenne), v. Rousseau (1930:26-27).

mier nom documenté dans les sources est *Novum castellum*, à côté duquel on trouve une fois *Novum castrum* :

(2) 844 : «quia vir venerabilis Lotharius abba, cui cellulam in honore sancte dei genitricis Marie constructam ac fundatam in loco nuncupante **Novo castello** ad regendam commissam habemus» (acte de Lothaire I^{er} du 11 septembre 844, MGH. Lotharii I et Lotharii II diplomata, Th. Schieffer ed., 1966, 209-211, n° 86).

(3) 855 : «Data XII idus iulii anno Christo propitio imperii domini Hlotharii pii imperatoris in Italia XXXVI et in Francia XVI, indictione III; actum **Novo castello**» (acte de Lothaire I^{er} du 9 juillet 855, MGH. *Ibid.*, 309-310, n° 138).

(4) 862 : «Data id. april. anno Christo propitio regni domini Hlotharii gloriosi regis VII, indictione XI; actum **Novo Castro** in pago Leodicensi (var. Leodicensi)» (acte de Lothaire II du 13 avril 862, MGH. *Ibid.*, 410-413, n° 17). — L'identification (Neufchâteau-sur-Ambève, comm. de Sprimont) de la table est à rectifier; corriger aussi Halkin / Roland I, 1909 : 86, n° 34.

Il est suivi par le nom *Capremons*, *Kevermunt*, *Kivermunt*, assurément relatif au même lieu :

(5) 897 : «Zundeboldus divina ordinante providentia rex. Comperiat omnium sancte dei ecclesie nostrorumque fidelium industria, quia nos dilecto nostro comiti Folcberto quandam villam ex nostra abbaita **Capremons** dicta Ren nuncupata cum omni integritate in proprium donavimus» (acte de Zwentibold du 11 juillet 897, MGH. Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum, t. 4, Th. Schieffer ed., 1960, 44-45, n° 15). — Don de Grand-Reng [Ren].

(6) 902 : «quia Gebehardus comes illustris nostram adiit elementiam suggerendo, ut pro amore dei ac reverentia beate Marie genitricis ipsius fratribus ex monasterio **Capremons** vocato eidem dei genitrici ibidem deservientibus aliquid ex rebus nostre proprietatis in proprium concederemus» (acte de Louis du 9 octobre 902, MGH. *Ibid.*, 122-123, n° 18). — Don de Wandre et Esneux.

(7) 909 : «cuidam viro Roingo quandam proprietatem dederit, quam ipse Roingus postmodum ad substanciam canonicorum in **Capremonte** loco vocato degentium utcumque delegaverit» (acte de Louis du 9 novembre 909, MGH. *Ibid.*, 205-207, n° 70).

(8) 947 : «quasdam res proprietatis nostre ad stipendia fratrum in loco **Keuermunt** deo digne militancium in proprium concessimus, id

est hobas II in villa Herimala [Hermalle] sitas et ecclesiam I cum omnibus appendiciis suis illuc legaliterque aspeicientibus» (acte d'Otton I^{er} du 18 avril 947, MGH. *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, I, Th. Sickel ed., 1970, n° 88).

(9) 972 : «Quam etiam nos non minus dei timore perspecto, ne paupertatem isdem rebus ecclesiasticis quo labi inciperent accedentem nostrorum serenitates temporum cernenremus neque egestatis utilitate a proprie constitucionis origine permutata in beneficiales servitutes cupientes abbatiam **Kiuermunt** universaliter vocatam nostra imperiali potencia ad eiusdem ecclesie fratrumque ibidem deo famulantium usus accumulatos cum omnibus appertinenciis legalibus riteque adherentibus condonare in perpetuo mansuram proprietatem decrevimus» (acte d'Otton I^{er} du 1^{er} août 972, MGH. *Ibid.*, 569-570, n° 417). — Par cet acte, Otton céda à perpétuité l'abbaye de Chèvremont en propriété et à l'usage des frères de l'église Notre-Dame d'Aix (v. Berlière 1929:137-138; Falkenstein 1988:47-50).

Le nombre des actes, la qualité de leurs auteurs et le poids de leurs décisions font assez ressortir l'importance de Chèvremont, résidence fortifiée des Pippinides passée aux mains des ducs de Lotharingie, du début du 8^e siècle jusqu'à la fin du 10^e siècle.

Il est aussi question de Chèvremont dans plusieurs sources narratives qui méritent l'attention, même si leur caractère tardif requiert de les utiliser avec prudence. La vie de sainte Begge (12^e s.), sur laquelle nous reviendrons dans la deuxième partie, raconte la vie de Begge et de son mari Anségise à Chèvremont [vers 640/670]. La *Genealogia Dagoberti*, corroborée par d'autres sources, mentionne Chèvremont comme le lieu de sépulture de Pépin II [714]. On sait grâce aux *Annales Einhardi* et aux *Annales Mettenses priores* que Chèvremont fut le lieu où Carloman et Pépin le Bref enfermèrent leur demi-frère Grifon [741]. La vie de sainte Gudule (12^e-13^e s.) rapporte le transfert des reliques de la sainte à Chèvremont pendant les invasions norman-

des, ce que firent aussi les moines de Stavelot, avec les reliques de saint Remacle [fin 9^e s.]⁽³⁾.

Enfin, le siège de la forteresse sous l'épiscopat de Notger (972-1008) a donné lieu à une intrication de témoignages véridiques et de récits légendaires qui ont été démêlés par Godefroid Kurth dans son étude sur Notger de Liège (Kurth 1905). Les faits avérés sont les suivants. En 987, l'évêque de Liège Notger, aidé par l'impératrice Théphano, femme d'Otton II (mort en 983) et mère du jeune Otton III, assiège et ruine définitivement la forteresse de Chèvremont, supprimant ainsi l'ancienne résidence royale, «qui était devenue, dans le courant du X^e siècle, un foyer de rébellion contre la dynastie ottonienne et, pour la cité liégeoise, une menace permanente» (Kupper 1988:38). Dès lors, si la destruction définitive de Chèvremont marque une date dans l'histoire de l'Empire, c'est pour l'histoire de l'évêché de Liège qu'elle constitue un événement capital, qui détourna en particulier l'évêque du projet qu'il avait formé de déplacer le siège épiscopal de Liège à Huy (Kupper 1988).

3. Les historiens n'ont pas manqué d'être attentifs à la chronologie des noms du site castral. Le nom *Novum castellum* qui le désigne à partir de 779 est antérieur de plus d'un siècle au nom *Capremons* et à ses correspondants germaniques et romans, dont la première mention remonte seulement à 897.

Pour Kurth, l'appellation de *Novum castellum* est l'appellation primitive, laquelle fut détrônée ensuite par *Caprae mons* :

⁽³⁾ Voir la présentation synthétique des sources diplomatiques, des sources narratives et des travaux concernant Chèvremont dans Josse 1988.

« Cette vaste et puissante forteresse n'était pas antérieure à l'époque mérovingienne; selon toute apparence, elle avait été bâtie par Pépin d'Herstal; au VIII^e et au IX^e siècle, elle portait encore le nom de *Château-neuf* (*Novum Castellum*). Dans son enceinte était comprise une église Sainte-Marie, desservie par un corps de chanoines réguliers; les rois francs, à partir de Pépin, se plurent à l'enrichir de leurs libéralités. [...] Dans les premières années du X^e siècle, Chèvremont, (c'est le nom qui dès lors vient remplacer l'appellation de Château-neuf) passa aux mains des ducs de Lotharingie, qui prirent dans nos contrées la place des rois et occupèrent leur domaine. » (Kurth 1905:49.)

Mais aucune source diplomatique contemporaine ne confirme les vues du savant historien. Si l'on se fie aux attestations des actes que nous avons cités, *Capremons* apparaît en 897 et non « dans les premières années du 10^e siècle »; on ne peut donc pas établir de lien de cause à effet entre le changement de possesseurs de l'ancienne résidence royale et le changement de nom présumé. Bien plus, la lecture des actes montre que la référence des deux noms n'était pas identique : *Capremons* apparaît comme le nom de l'abbaye intégrée dans le domaine royal fortifié (v. ci-dessus 5, 6, 9), hérité du nom primitif du lieu (v. 7, 8), alors que *Novum castellum* se montre clairement comme le nom du site castral lui-même (v. 1-4).

En dépit de la chronologie des attestations, le nom *Capremons* apparaît comme antérieur à celui de *Novum castellum*, ce que la suite de cet article se chargera de démontrer.

Ajoutons que la question soulevée par l'adjectif dans cette dernière appellation, rappelée en dernier lieu par Micheline Josse :

« On n'est toujours pas fixé sur le sens de l'appellation, ignorant par rapport à quoi ce 'Château' est 'Nouveau'. Peut-être les vestiges archéologiques apporteront-ils un jour une réponse. » (Josse 1988:18.)

pourrait s'en trouver éclairée. Ce qui vient d'être dit quant à la chronologie relative des deux appellations du

lieu permet en effet de poser l'hypothèse « raisonnable » que le nom de *Novum castellum* s'inscrit dans une double relation qui en détermine la valeur : la première opposant le *castellum* à l'*abbatia* ainsi qu'au lieu de leur implantation (*Novum castellum* vs *Capremons*), la seconde distinguant le *novum castellum* d'un *castellum* plus ancien. Où était situé ce dernier ? Pour nous, tout simplement, sur le site de Chèvremont lui-même, que Pépin II se contenta de renforcer.

Nous reviendrons sur cette hypothèse dans la deuxième partie, mais il nous faut d'abord prouver, par d'autres moyens, l'ancienneté du nom *Chèvremont*.

4. L'argument consistera à interroger la tradition du toponyme, laquelle est non seulement romane (v. § 5), mais aussi germanique. La chronologie des attestations des issues vulgaires de *Capremonte* nous invite – en dépit de nos faibles compétences dans les matières que nous allons rencontrer – à nous intéresser d'abord à la branche germanique de la tradition, que nous assurent non seulement deux actes ottoniens (947 et 972 ; v. ci-dessus, 8, 9), mais aussi plusieurs sources narratives ultérieures⁽⁴⁾.

Pourquoi qualifier de germaniques les formes *Kevermunt* (947), *Kivermunt* (972) et celles qui leur succèdent, et quelle relation entretiennent les traditions romane et germanique du nom qui nous intéresse ? Ces questions, simples en apparence, ouvrent une fenêtre sur l'immense et passionnant problème de la présence franque dans la Romania du nord.

⁽⁴⁾ Ces mentions se lisent chez les chroniqueurs allemands relatant les sièges de Chèvremont sous les Ottoniens : « in arce quae *Kievermont* dicitur », dans les *Res gestae Saxonicae* du chroniqueur Widukind, mort en 1004 ; « castellum *Kivermont* », « in castello *Kievermont* », dans le *Chronicon* d'EKKEHARD ; « *Kievermontis* obsidionem », « *Kievermont* », chez l'Annalista saxo.

Kevermunt, *Kivermunt* et leurs semblables sont caractérisables en tant que formes germaniques non seulement parce qu'elles manifestent une innovation germanique qui n'est pas romane (roman *-vre-* vs germanique *-ver-*), mais aussi parce qu'elles ne manifestent pas un changement roman régulier (les formes germaniques sont en *k-*, tandis que les romanes sont en *(t)ch-*). Aussi longtemps qu'a survécu la tradition germanique, les deux noms ont constitué un doublet toponymique sous la variété du doublet phonétique («Entlehnungspaar»), où l'une des deux formes constitue une adaptation phonétique de l'autre, successive à son emprunt (Besse 1997:1-26; Besse 2000:42-49; Pitz 2000:72-73)⁽⁵⁾.

Il nous faut donc fixer la date de l'emprunt, ce qui se ramène à évaluer, par un raisonnement fondé sur des arguments phonétiques, l'espace de temps au cours duquel il a pu se produire.

Les traditions romane et germanique manifestent toutes deux la lénition et la spirantisation de *-P-* intervocalique dans le groupe *-PR-* (*Kiver-*, *Chèvre-*); or la sonorisation des consonnes sourdes intervocaliques, achevée vers 400, a été le prélude à leur spirantisation, laquelle a dû commencer au début du 5^e siècle pour ne se terminer qu'à la fin du même siècle (La Chaussée 1989:44, 49, pour le phénomène; 187, 188, pour les datations). 450/500 peut donc être fixé comme le terme initial à partir duquel l'emprunt a pu se produire (*terminus a quo*).

Mais seules les formes germaniques conservent sous sa forme première la dorsale *k-* devant *-A-*, que les parlers ro-

⁽⁵⁾ Les doublets phonétiques s'opposent aux doublets traductifs, qui «supposent une création contemporaine des deux éléments et témoignent ainsi d'une situation où, dès la fondation de la localité, des populations romanes et franques cohabitaient au même endroit» (Pitz 2000:73).

mans ont régulièrement palatalisée (d'où *Ch-* et variantes dans les formes romanes, par opposition à *K-* dans les formes germaniques). Or cette palatalisation est un phénomène tardif, propre au français du nord à l'exclusion des dialectes picards et normands, qui a affecté aussi les mots empruntés au francique (La Chaussée 1989:67, pour le phénomène; 188 pour sa datation). Elle date donc au plus tôt de la période succédant à l'arrivée des Francs, sans qu'il faille, à notre avis, chercher un lien de cause à effet entre les deux «événements». Par ailleurs, l'assibilation conduisant de *t'* à *tch* est datée du 6^e siècle (*ibid.* 194). 550/600 peut être fixé comme le terme final avant lequel l'emprunt a dû se produire (*terminus post quem non*).

Il importe peu, en d'autres termes, que nous n'ayons à notre disposition aucun document attestant l'existence de *Capremons* avant 897 et de *Kevermunt* avant 947. La double tradition de *Capremons* nous assure que ce nom, prononcé d'abord par des bouches romanes, le fut ensuite aussi par des bouches franciques, à partir d'une date qu'il faut situer entre 450 et 600.

L'histoire de la branche germanique de la tradition de *Capremons* apporte donc son témoignage à l'histoire de la présence franque dans la Gaule du nord-est ⁽⁶⁾.

⁽⁶⁾ Nous ne suivons donc pas ici Maria Besse (1997:347), selon laquelle *Kevermont*, *Ki(e)vermont* doivent être considérées comme des transformations néerlandaises («ndl. Umformungen») de la forme romane *Chèvermont*, dans lesquelles se conserverait le *k-* originel. C'est oublier la nature et l'origine des sources dans lesquelles sont contenus ces précieux témoins... — Pour la même raison, nous ne nous rangeons pas non plus à l'avis de Bodo Müller, qui, dans un article visant à prouver le caractère tardif de la palatalisation de *K, G + A*, évoque le cas de *Chèvermont* (Müller 1979, spécialement 739 et n. 25) : «Besondere Beachtung verdient bei letzteren [= CAPRA] der ON *Chèvermont* (prov. Liège, Belgien), der heute in der wallon. Palatalisierungszone *k^a > tch* liegt, aber in den Belegen des 8. [lesen : 9.] bis 10. Jhs. mit Graphien wiedergegeben wird, die auf den Übergang von [k] zu [k'x'] zu weisen scheinen : *Capremons* (897, 902) → *Capremonte* (910) → *Keuermunt* (947) → *Kiuermunt* (972).» C'est dans le cadre de la tradition germanique qu'il faut étudier les deux dernières formes, qui ne témoignent donc pas du caractère tardif de la palatalisation romane en Gaule du nord.

5. Envisageons à présent la tradition romane.

Deux noms, sous quatre formes, coexistent jusqu'aujourd'hui à Chèvremont. Le premier, *Chèvremont*, dont le correspondant dialectal est *Tchîvrimont*, désigne l'ensemble de la colline et, plus spécifiquement, la basilique de Chèvremont, édifiée au 19^e siècle sur l'emplacement de l'ancienne place forte et lieu d'un pèlerinage très populaire au 19^e siècle et dans la première moitié du 20^e siècle (Guérin 1988). Le second, *Chermont*, dialectalement *so l' Tchîrmont*, s'applique au village, situé sur le sommet de la colline, du côté oriental (cf. Haust 1940:27).

Aujourd'hui encore, pour les habitants que nous avons consultés, l'identité de *Chèvremont* et de *Chermont* ne fait pas de doute. De même, il paraît clair à nos yeux que *Tchîvrimont* et *Tchîrmont* représentent deux avatars de *CAPRAE MONTEM, dont les mentions médiévales précédemment citées conservent l'exact souvenir.

Tchîvrimont (variante «longue») a gardé la voyelle prétonique interne, tandis que *Tchîrmont* (variante «brève») l'a perdue. Il faut, pour expliquer la seconde variante, supposer une étape intermédiaire **Tchîvemont*, étape heureusement attestée! Dans *La Geste de Liège* de Jean d'Outre-meuse (env. 1380) se lit en effet la forme *Chivemont* (vers 23 757 et 23 891)⁽⁷⁾. Cette même forme justifie, d'autre part, l'étymologie du nom que nous livre la chronique de l'abbaye de Saint-Laurent de Liège, comme nous nous proposons de le montrer ci-après (§ 6) et est le point de départ du dérivé *Chyvecourt* auquel nous nous attacherons dans la deuxième partie.

⁽⁷⁾ C'est à tort, selon nous, que Renard (1944:414) voit dans cette forme une «erreur flagrante de lecture, de transcription ou d'impression». — Pour une mention ancienne de la forme évoluée *Chirmont*, v. ci-dessous (deuxième partie, § 2, citation 1).

La question se ramenant dès lors à expliquer la raison du double traitement conduisant à *Tchêvrîmont* / *Chêvremont*, d'une part, à *Tchêvîmont* / *Chîvîmont*, d'autre part, nous proposons d'y voir le reflet, sur le plan formel, de normes d'analyse divergentes.

La forme «longue» correspond à l'aboutissement attendu de la forme latine; l'évolution de la voyelle prétonique interne après consonne + R, d'où *e* muet en français et son correspondant *i* en wallon, est celle qui explique aussi les cas analogues de fr. *carrefour* < *QUADRIFURCU, encore trisyllabique au moyen âge, ou fr. *mercredi*, wall. *mièrk(r)idi* < *MERC(U)RIDIE (Bourciez 1967:41). La continuité de l'analyse savante, favorisée par la réutilisation du choronyme dans le nom d'une abbaye mérovingienne⁽⁸⁾, n'a pu que favoriser la conservation de cette première variante⁽⁹⁾.

Quant à la forme brève, elle s'explique par la réanalyse du composé latin, versé dans la catégorie des composés romans où le premier élément détermine le second, type représenté dans le lexique courant par fr. *cha(t)queue* 'prêle', *chiendent*, etc., et dans le lexique toponymique par ce qu'il est désormais convenu d'appeler le type *Avricout*⁽¹⁰⁾. Ici, CAPRAE a abouti à [tʃi:f], comme à l'état isolé (wall. ar-

⁽⁸⁾ Comparer Carnoy 1948, s.v. *Chêvremont*. Nous ne nous accordons pas avec la première partie de l'explication de cet auteur («*caprae mons* 'mont de la chèvre', génitif savant conservé dans un nom d'abbaye»), qui n'est pas suffisamment générale (on ne trouve pas une abbaye dans tous les sites nommés *Chêvremont*); cf. l'introduction du présent article. En revanche, nous le suivons mieux dans la deuxième partie de son raisonnement : «Dans la suite, l'évolution du nom a été freinée par les mêmes influences savantes.»

⁽⁹⁾ On ne peut donc pas s'accorder avec l'opinion de Renard (1944:415-416) : «Un *caprae mons* ou un *caprarum mons* ne peuvent aboutir en wallon qu'à *tchêf'mont*. [...] Les loi phonétiques nous interdisent de voir en *tchêvrîmont* un mont de la chèvre ou des chèvres, aussi bien, par exemple, qu'un mont des lièvres dans le *lièrumont* de Malmedy.»

⁽¹⁰⁾ Sur ce type de formation toponymique, v. Herbillon 1951; Remacle 1991-1992; Pitz 2002.

chaïque *tchîve* 'chèvre'); la forme a régulièrement connu l'amuïssement de la voyelle finale et les deux phénomènes qui en découlent, à savoir la réduction du groupe consonantique complexe et l'assourdissement de la consonne résultante (Remacle 1992 : § 65, 66). L'intégration romane de cette deuxième forme se manifeste aussi dans l'insertion de la forme *Tchîrmont* dans le syntagme *so l' Tchîrmont*, où elle est précédée de l'article⁽¹¹⁾. Remarquons enfin que la forme évoluée *Tchîrmont* autorise une réanalyse en *cher mont* (cf. DL *tchîr* 'cher, coûteux'; *avu p'-tchî* (arch.) 'préférer, aimer mieux'), étymologie synchronique qui explique la forme française *Chermont*.

Ainsi, l'analyse qui précède et la conclusion qu'il faut, selon nous, en tirer sont en tout point opposées à celles de Herbillon (1960:16) :

«Le maintien de l'atone dans *Tchîrrimont* est sans doute à expliquer par une soudure incomplète des deux éléments et, en corollaire, par l'âge relativement récent du toponyme.»

La double tradition de *Chèvremont* manifeste au contraire la haute ancienneté de la formation de ce nom, qui appartient sans nul doute à la couche latine de notre toponymie; mais elle montre tout autant que ce nom a dû sa vitalité aux analyses synchroniques dont il a ensuite fait l'objet, ce que nous confirmeront encore les développements ultérieurs de son histoire.

6. Dans le récit de la prise de Chèvremont par Notger que donne la chronique interpolée de l'abbaye de Saint-

⁽¹¹⁾Sur le critère de l'article dans la datation des toponymes, v. Chambon 2000 (spécialement 69-70).

Laurent du moine bénédictin Rupert⁽¹²⁾, le nom de Chèvremont, rebaptisé *Caput mundi*, est ainsi expliqué :

«**Caput Mundi**, nobile castrum, sic nominatum eo quod ante Carolum Magnum sedes regni quam ille Aquis transtulit ibi esset» (MGH, SS, VIII, 358; cf. Vannérus 1951:110),

dans un passage où *ille* réfère à Notger, vu comme celui qui transféra à Aix les biens de l'ancienne résidence royale (*sedes regni*).

Cette étymologie, qui répond aux critères définitoires de l'«étymologie populaire savante», glorifie Chèvremont par le biais de l'analyse de la forme vulgaire du nom de ce site, qu'elle atteste donc indirectement. Pour que cette étymologie soit «exacte», il faut que cette forme se décompose en :

1) [tʃi:ɔ]f], donné comme le produit de CAPUT, – mais en fait celui de CAPRAE;

2) [mōnt], donné comme celui de MUNDUM, – mais en réalité celui de MONTEM.

Le passage de la Chronique de Saint-Laurent qui nous conserve cette étymologie allégorique est-il authentique? L'auteur de cette réinterprétation savante est-il sincère? Le romaniste ne peut que s'avancer à pas prudents dans le champ de l'Histoire.

Quant à l'authenticité du passage, il faut tout d'abord rappeler le jugement du spécialiste des sources narratives de l'histoire liégeoise, l'abbé Sylvain Balau, à propos de l'ensemble de la chronique (Balau 1903 : spécialement 343-4).

⁽¹²⁾ Dit de Saint-Laurent, en vertu de son appartenance à l'abbaye liégeoise, ou de Deutz, en raison de son titre d'abbé de l'abbaye allemande de Deutz à partir de 1120, abbaye dans laquelle il mourut en 1129. – Sur le rayonnement considérable des écrits théologiques de dom Rupert, sur le caractère novateur de son œuvre mystico-exégétique (spécialement dans le domaine de la théologie mariale), dont l'allégorisme est un trait stylistique dominant, v. les contributions de Rhaban Haacke, Hubert Silvestre et Jacques Stiennon dans l'étude d'ensemble consacrée à l'abbaye de Saint-Laurent de Liège (Lejeune ed. 1968).

Le texte primitif de Rupert, perdu, nous a été transmis par le chroniqueur-bibliothécaire Adrien d'Oudenbosch (15^e s.), qui n'a pas manqué de l'«enrichir». Plus malheureusement encore, nous ne connaissons la version d'Adrien d'Oudenbosch que par l'édition qu'en donnèrent, au 17^e siècle, les savants bénédictins Martène et Durand, d'après un manuscrit qu'ils avaient encore pu consulter (*Ampl. coll.*, 4, col. 1034 sv.). Balau juge l'épisode de la prise de Chèvremont interpolé, parce que «Liège s'y trouve désigné sous le nom de *Legia*, tandis que partout ailleurs Rupert l'appelle *Leodium*» (Balau 1903:344).

Sans porter de jugement à propos de l'ensemble du passage⁽¹³⁾, envisageons la question qui nous intéresse du point de vue linguistique et philologique : l'explication de *Chèvremont* par *caput mundi* date-t-elle plus vraisemblablement du début du 12^e siècle ou de la seconde moitié du 15^e siècle ? Et que nous révèle-t-elle à propos de son auteur ?

Nous lisons dans le FEW (6/3, 218a, 220a) que la forme *mont*, de tradition populaire, s'effaça graduellement («allmählich») devant la forme *monde*, de tradition savante, à partir du 12^e siècle ; l'étymologie que nous avons résumée sous la forme d'une équation était par conséquent vraisemblable au 12^e siècle, mais n'aurait plus été «exacte» au 15^e siècle.

Bien plus, cette histoire expliquée d'un nom propre nous révèle une attitude médiévale savante, visant à intégrer histoire des mots et histoire du monde dans une perspective que l'on pourrait qualifier d'«isidorienne», où les mots disent la réalité profonde des choses. Si l'on attribue cette

⁽¹³⁾ Le récit de la destruction de Chèvremont conditionne l'image que l'on se fait de Notger. Sur la «dramatique légende» que transmettent les chroniques liégeoises depuis la fin du 12^e s., v. Kurth (1905:189-190).

attitude à Rupert, on ne peut manquer de lui reconnaître sa liberté d'esprit, qui se joue de l'Histoire (déjà accomplie) pour montrer qu'elle aurait pu être différente. Une même attitude chez le copiste qu'est Adrien d'Oudenbosch n'est-elle pas impossible à concevoir ?

Concluons cette première partie en résumant ce que nous considérons comme acquis.

Chèvremont est le nom d'origine latine d'une éminence située au sud de Liège, offrant une large vue sur la vallée de la Vesdre. Ce nom a servi à nommer une abbaye royale mérovingienne fondée sur cet éperon par le maire du palais Pépin II, lequel renforça la défense du site en bâtissant une forteresse qui fut connue, jusqu'à sa destruction par l'évêque Notger, sous le nom de *Novum castellum*.

La tradition continue conduisant de *Capremonte* à *Chèvremont* et à l'ensemble des formes romanes de ce nom est assurée. Ce nom est aussi à l'origine d'un doublet germanique, attesté jusqu'au 11^e siècle, qui témoigne de la symbiose romano-franque au 6^e siècle.

Enfin une explication médiévale savante de ce nom révèle, pour autant qu'on l'attribue au moine bénédictin Rupert de Saint-Laurent, l'importance que l'on accordait, dès le début du 12^e siècle, à l'histoire de la forteresse et aux conséquences qu'impliqua la destruction de celle-ci par l'évêque de Liège.

Chyvecourt

C'est le moment d'exhumer un nom de lieu qui, jusqu'ici, n'a pas été identifié : ce nom est *Chyvecourt*, dans l'apparat critique d'un acte de 1322 faisant partie du *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*. Ce « record », qui

délimite le ressort judiciaire du bailliage de Jupille, est d'une importance certaine aussi bien pour l'histoire que pour la toponymie, qui ont, ici comme souvent, partie liée; car l'acte, que nous transmettent des manuscrits tardifs, soulève un certain nombre de problèmes d'identification toponymique dont un seul, mais non des moindres, nous retiendra ici.

1. Le 1^{er} avril 1322, le bailli ou maire de la cour de Jupille siégeant à Amercœur — d'où son autre nom de cour d'Amercœur — faisait connaître un «record» des échevins de cette cour précisant la hauteur et l'étendue des droits de l'évêque et de l'Église de Liège dans ce district judiciaire, autrement dit les limites du bailliage d'Amercœur. Procédant en deux temps, les échevins précisaient tout d'abord la composition du domaine, citant les lieux habités (villes, hameaux, écarts) où s'exerçait la juridiction de l'évêque, puis délimitaient précisément l'étendue géographique de ce ressort⁽¹⁴⁾.

L'interprétation correcte des noms de lieux (y compris des microtoponymes) cités dans cet acte est importante à un double égard. La première raison de s'y intéresser est que, faisant connaître le ressort de la cour de Jupille, le record fournit le moyen de retrouver, en recoupant ces données civiles avec celles relatives à l'organisation religieuse de cette circonscription, les limites de la paroisse primitive de Jupille, et ainsi les limites du *fundus* carolingien correspondant. C'est à ce patient travail que s'est livrée Micheline Josse dans la remarquable étude que nous avons déjà

⁽¹⁴⁾ L'acte mettait fin à un conflit (1315) opposant l'évêque de Liège Adolphe de la Marck et Jean III, duc de Brabant et de Limbourg, à propos de leurs domaines respectifs. Le bailliage d'Amercœur, qui avait été donnée en fief à l'évêché de Verdun par l'empereur d'Allemagne Henri II (1008), avait ensuite été rétrocédé par celui-ci à l'église de Liège, qui en était devenue complètement propriétaire en 1297 (sur les étapes de cette «reprise», v. Josse 1966:62-65).

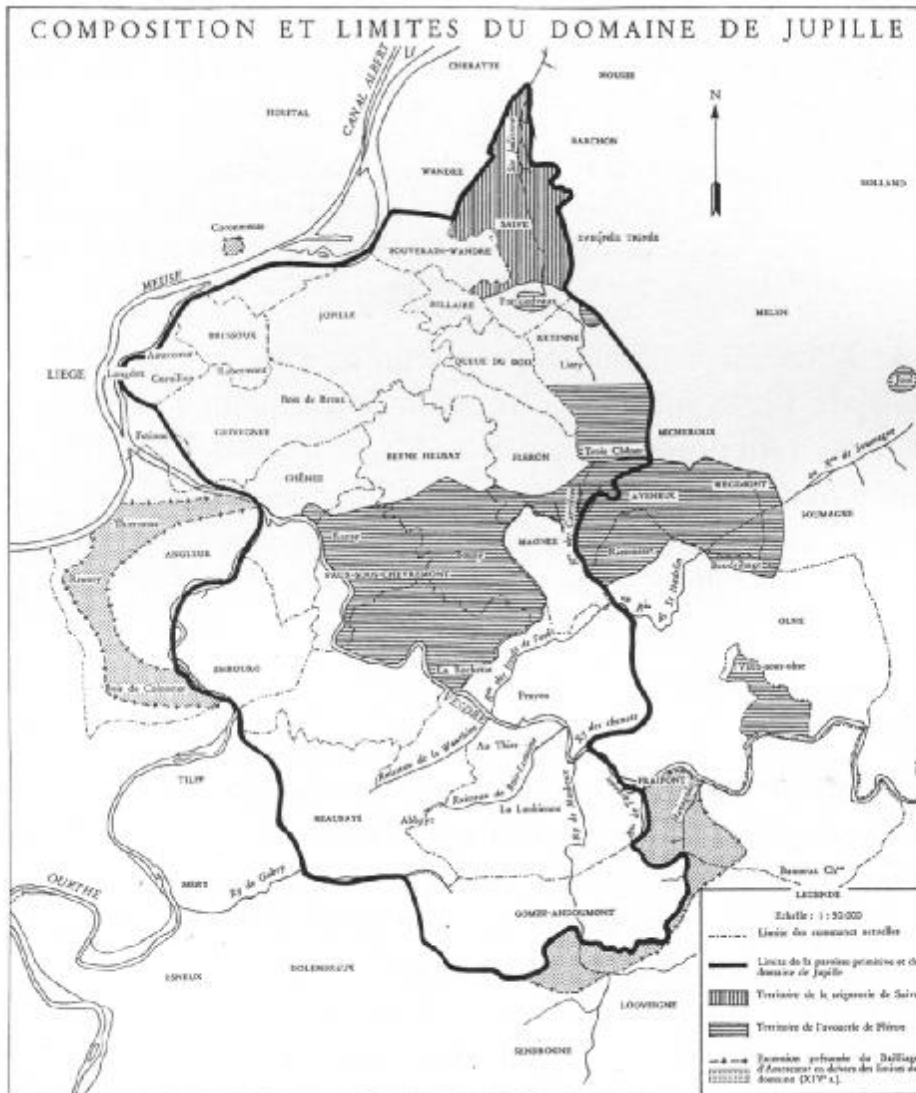
citée (Josse 1966). La seconde est que, énumérant les lieux relevant de l'évêque, l'acte délimite en quelque sorte négativement ceux qui dépendent de l'avouerie de Fléron, lesquels comprennent notamment Chèvremont et les anciennes dépendances limitrophes de l'abbaye Notre-Dame.

Nous envisagerons ici la première partie du record, précisant en ces termes la composition du domaine de l'évêque :

1322 : « que mes dis sire de Liege avoit toute haulteur et toute saingnorie [ès] vilhe del point d'Amencourt [Amersœur, dép. Liège], de Pevilhe [Péville, dép. Liège], de Robirmont [Robermont, dép. Liège], de Juppilhe [Jupille], de Bennez [Beyne-Heusay], de Flerons [Fléron] fours mis iiii maison ou v, de Mangnie [Magnée], de Beulfays [Beaufays], de Colosteir [Colonster, dép. Angleur], de Prailhons [Prayon, dép. Forêt], de Fraipont [id.], de Lonheirne [Lonhienne, dép. Forêt], de Forès [Forêt], de en Teir deseur Prailhons [Thier, au dessus de Prayon, dép. Forêt], de Gomeseez [Gomzé], de chi alle fontenne qui est enmi le vilhe de **Chiwetoir** [var. : **Chiwecoïr**, **Chivecoïre**, **Chyvecourt**] qui siiet desouz Vauz [Vaux-sous-Chèvremont], Chayeneez [Chênée] fours mis iiii maison ou v, de Ransier [Ransy, d. Vaux], de Grimegneez [Grivegnée], de Weys [Wez, dép. Grivegnée], de Londos [Longdoz, dép. Liège], de Brechous [Bressoux] et de toutes appendiches de chez vilhez. » (*Cartulaire de l'Église Saint-Lambert de Liège*, S. Bormans / É. Schoolmeesters ed., 3, 235-7, n° MLIV ; v. Josse 1966:133-135.)

En suivant l'énumération des lieux cités et en se reportant à la carte (empruntée à Josse 1966 ; v. ill. 1), on voit se dessiner un « trajet » quittant Liège par l'est (au pont d'Amersœur), descendant vers le sud jusqu'à Gomzé, la plus méridionale des localités citées, et revenant à Liège par le sud-est en passant par *Chiwetoir* puis Chênée.

2. Les éditeurs n'ont pas identifié *Chiwetoir* et ont gardé la leçon de leur manuscrit de base, le *Paweilhar A*, aujourd'hui perdu ; la note 7, qui fournit les variantes relevées dans d'autres témoins (notons que toutes sont en <c>), ajoute : « Localité inconnue. »



Ill. 1 : Le domaine de Jupille (Josse 1966 : carte III)

La bonne leçon, ou du moins la meilleure, est *Chyvecourt*, ce que l'on peut établir grâce à un double rapprochement :

(a) d'une part, avec le toponyme apparaissant dans le nom de personne *Colete de Chiwecour*, lu par Maurice Yans « dans un registre de Fléron de 1366-1511 » et communiqué par celui-ci à Vannérus (cf. Vannérus 1951:110);

(b) d'autre part, avec le toponyme *Chievrechoufontaine* (20 juillet 1332), lequel se lit dans le *Livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck* :

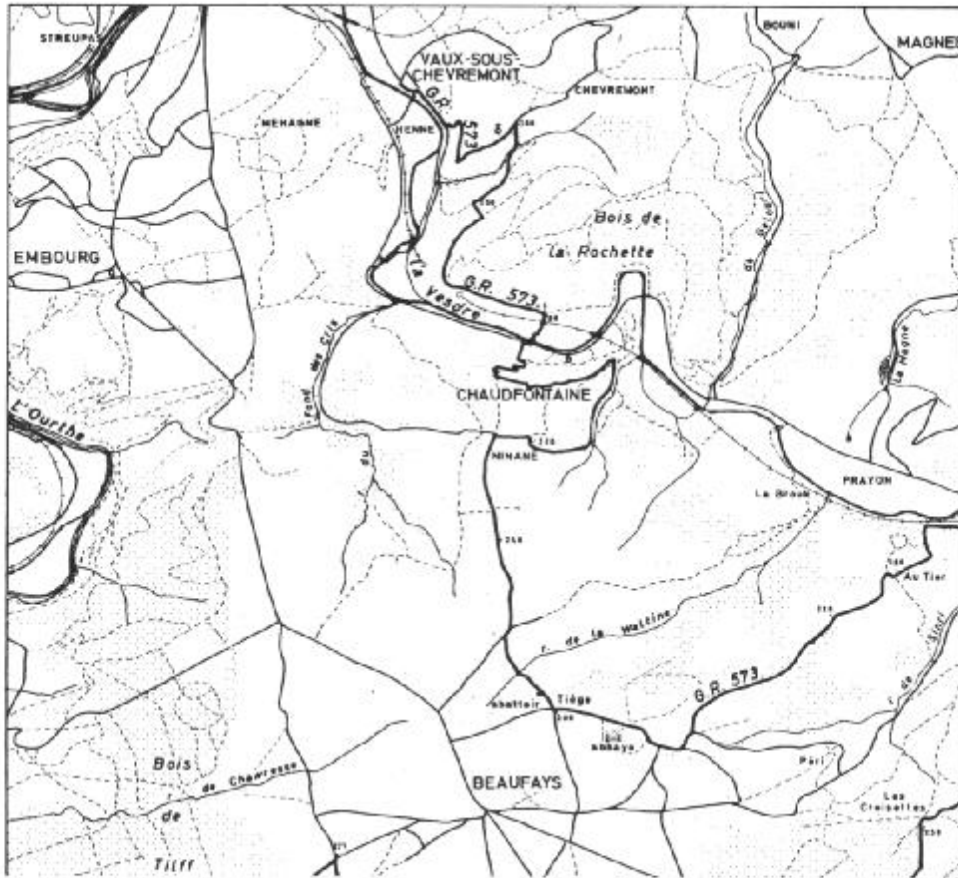
1332 : « Matillons li Corbisiers dou pont d'Amicourt [Amereœur] relevat adont I jornal de terre ou la entour desous **Chievrechoufontaine**, de le succession le pere se feme. » (*Le Livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck*, É. Poncelet ed. 1898:362.)

3. Mais où se situait précisément Chyvecourt ? Dans l'acte de 1322, cette localité est mentionnée entre Gomzé, limite sud du domaine, et Chênée. Qualifiée de *ville*, elle est située par rapport à Vaux-sous-Chèvremont, *desouz* pouvant se comprendre, en première approche, soit comme 'au sud de', soit comme 'sous la dépendance administrative de'. Elle comporte une fontaine suffisamment connue pour servir de point de repère dans une délimitation de domaine.

Ces données nous invitent à penser que *Chyvecourt* est l'ancien nom de Chaudfontaine, le « chemin » emprunté par la délimitation remontant de Gomzé à Ninane par la route de Liège à Spa, dite *Voie royale*, et descendant de Ninane à Chaudfontaine soit par un chemin à travers bois qui, aujourd'hui encore, conduit aux sources thermales et aux autres sources de Chaudfontaine, soit par la route suivant le ruisseau formant limite entre Embourg et Chaudfontaine, le Fond des Cris⁽¹⁵⁾ (v. ill. 2). La fontaine « enmi la ville » était donc située sur la rive gauche de la Vesdre, en un lieu correspondant à ce qui constitue encore le centre de Chaudfontaine.

Il est établi que jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le territoire correspondant à la commune de Chaudfontaine relevait de deux juridictions différentes. La partie s'éten-

⁽¹⁵⁾ Nous nous proposons de revenir ailleurs sur ce dernier nom.



Ill. 2 : Chemins reliant Ninane à Chaudfontaine
(Topoguide du sentier de grande randonnée GR 5, 1975)

dant sur la rive droite de la Vesdre relevait de la seigneurie de La Rochette, laquelle comportait : d'une part, le château de La Rochette, demeure des seigneurs du lieu, avoués héréditaires de Fléron; d'autre part, le territoire dépendant de l'avouerie. La seigneurie de La Rochette, enclave du duché de Limbourg dans la principauté de Liège, relevait de Notre-Dame d'Aix. La partie s'étendant sur la rive gauche de la Vesdre dépendait de la cour de justice de Jupille, ou bailliage d'Amersœur, et relevait des princes-évêques de Liège, après avoir fait partie du domaine royal de Jupille (de Harenne 1891 : carte; Stekke 1957:11-15; Josse 1966:133).

L'historien de Chaudfontaine, Joseph Stekke, se trompe, dès lors, lorsqu'il estime que Chaudfontaine n'émergea qu'à la fin du 18^e siècle suite à la découverte des eaux thermales et au développement du thermalisme, qui, il est vrai, firent la renommée du lieu au 19^e siècle⁽¹⁶⁾. L'acte de 1322 montre qu'au moyen âge déjà, mais sous un autre nom, cette localité avait une importance clé; sa fontaine, en effet, dont nous reparlerons, délimitait le ressort du bailliage de Jupille (donc de l'évêché de Liège) de celui de l'avouerie de Fléron (donc du duché de Limbourg).

4. Le lien qui unit linguistiquement *Chèvremont*, sous sa variante romane locale, et *Chyvecourt* corrobore cette identification tout en montrant l'orientation primitive de la localité de Chyvecourt. *Chive-court* découle en effet de *Chive-mont* par une dérivation intraonomastique, dont deux indices permettent de préciser la date.

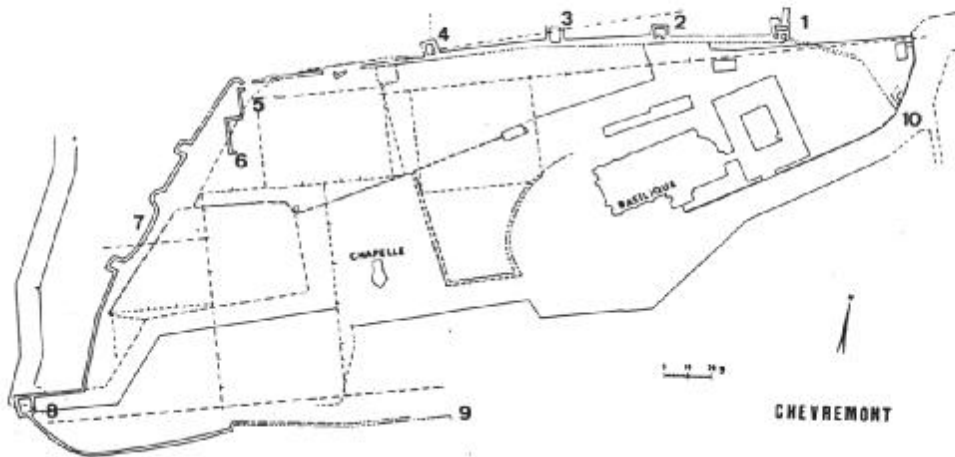
Quoique située sur la rive gauche de la Vesdre – car la rive droite demeura extrêmement dangereuse jusqu'à la rectification récente de la rivière –, la ville de Chyvecourt «regardait», si l'on peut dire, vers le mont. Elle fut donc créée à une époque où mont et val étaient encore solidaires, donc nécessairement avant 972 (voir la première partie de cette étude).

On notera que la voie la plus habituelle pour aller à pied à la chapelle de Chèvremont et, de là, à la basilique – la voie du pèlerinage⁽¹⁷⁾ – démarrait au pied d'un calvaire situé à

⁽¹⁶⁾ Selon Stekke, le bourg de Chaudfontaine était, avant son élévation au rang de commune, une dépendance de Ninane. «Géographiquement, il se situait sur l'île formée par la Vesdre et le bief de cette rivière, à l'emplacement des bains actuels et des forges avoisinantes. Cet emplacement, dont l'identité ne peut être mise en doute, était dénommé, au XVI^e siècle, en «deseavea», «deseavea dessous Ninane» (A.É.L., Jupille, Œuvres, 1547-1548, f^o 10v).» (Stekke 1957:19-20l.)

⁽¹⁷⁾ Sur le culte rendu à la vierge qui vit le jour au 17^e siècle à l'initiative des jésuites anglais de Liège, lequel fut à l'origine d'un pèlerinage populaire qui connut une expansion fulgurante au 19^e siècle, v. les contributions de G. HOLT, P. GUÉRIN, Y. MOREAU et F. MICHEL dans HOFFSUMER-BOSSON ed. 1988.

Chaufontaine, à hauteur des thermes sur la rive droite de la Vesdre. Passant par la Lemmetterie (poudrière de Jean Curtius), ce chemin arrivait, par Ster, au hameau de Namont (sud de Vaux), où prend le Thier de Chèvremont, bordé de sept stations, qui s'élève en zigzaguant jusqu'au sommet. L'arrivée sur le site de Chèvremont par le «chemin de la montagne» ou «chemin du thier» (qu'emprunte aussi le G.R. 576, v. ill. 2)⁽¹⁸⁾ coïncide avec l'emplacement de la tour la plus méridionale de l'ancienne place forte (n° 8 sur le plan ci-dessous; ill. 3), dont une campagne de fouilles, dirigée au milieu du 20^e siècle par l'archéologue Jacques Breuer, dégagèrent le mur d'enceinte (Hoffsummer-Bosson 1988:75).



Ill. 3 : Plan de l'enceinte de Chèvremont après les fouilles dirigées par Jacques Breuer (1943-1947) (copyright S.N.F.). — À gauche, le «chemin de la montagne» ou «chemin du thier», qui pénètre dans le *castellum* au niveau de l'enceinte méridionale

Un second argument, proprement linguistique, montre que la formation du nom *Chyvecourt* est certainement plus ancienne que le terme qui vient d'être posé. Ce nom impli-

⁽¹⁸⁾ Un autre accès au sommet prend à travers bois en remontant le cours du ruisseau de la Casematricie (wall. à l'*casmatroye*, cf. Haust 1940:14) et débouche à l'est de la basilique. Nous remercions très vivement M. Marc de Bellefroid d'Oudoumont d'avoir bien voulu nous y guider.

que en effet la mise en œuvre du mot d'origine latine *court* dans le sens de 'manoir principal de la villa, centre d'exploitation de la réserve seigneuriale et domaniale' (Vincent 1937 § 407-410 et 724-8), de 'Hof eines Reichen, Fürstenhof' (Bruppacher 1961:127-135), sens qui se développe sous l'influence franque et qui mit les descendants de CURTIS en relation quasi synonymique avec ceux de VILLA (Bruppacher 1961:131-135). Il est remarquable que le document qui nous fait connaître ce nom témoigne encore de cette équivalence («le vilhe de Chyvecourt»).

Les noms en *-court* remontent à l'époque mérovingienne et font connaître l'anthroponymie de la classe dirigeante de cette époque, car c'est le plus souvent un nom de personne d'origine germanique, le nom du possesseur du domaine, qui apparaît en position de déterminant dans ce type de formation (Pitz 2002). Cependant, par un double paradoxe, *Chyvecourt* ne répond pas plus au schéma canonique des noms en *-court* que la perception de la relation fonctionnelle entre les deux membres de la paire *Chyvecourt* – *Chivemont* (nom du centre et nom d'une dépendance) ne révèle le processus historique qui les unit.

Qu'il nous suffise de constater ici cette particularité, qui nous rappelle que l'étude d'un ensemble de noms historiquement liés est complémentaire de celle d'un groupe de noms linguistiquement homogène.

5. À ce stade de notre enquête, on nous permettra peut-être une hypothèse dans un domaine de recherche qui n'est pas le nôtre. Le lecteur qui ne souhaite pas parcourir les terrains périlleux où nous l'emmenons peut aller à la troisième partie de cet article, qui ne pâtit pas des considérations que nous développons ici. Il lira à la suite de cette dernière les conclusions linguistiquement assurées des deuxième et troisième partie de notre recherche.

Nous avons rappelé que la *vita* de sainte Begge, fille de Pépin de Landen, sœur de sainte Gertrude (fondatrice de l'abbaye de Nivelles), épouse d'Anségise (fils d'Arnould de Metz) et mère de Pépin II, mentionne Chèvremont comme le lieu de résidence d'Anségise et de son mari; le mariage, qui concrétisa une alliance politique entre Pépin et Arnould, dut avoir lieu vers 630/640 (Werner 1980:397-398). Anségise, qui administra le royaume franc sous Sigebert III, mourut assassiné vers 680.

En bonne critique, il faut certes se défier des détails que nous fournissent les « légendes hagiographiques » que sont les vies de saints (Delehaye 1906), plus encore lorsqu'elles relatent des faits éloignés de plusieurs siècles; or Begge, qui, après la mort de son mari, fonda le monastère d'Andenne (vers 680) et mourut environ dix ans plus tard, nous est connue par un récit remontant seulement au 12^e siècle (van der Essen 1907:182-186).

D'où viennent cependant ces « détails » essentiels de la vie de Begge que rapporte la *vita*? Celle-ci nous apprend que Begge et son mari vécurent après leur mariage à Chèvremont, qu'ils aménagèrent ce qui était alors déjà une résidence royale, dont ils renforcèrent l'appareil défensif, et que le couple faisait ses délices de la chasse en forêt :

« Locus regiae sedis tunc forte habebatur Capremons, jam ab antecedentibus regibus muris castelli circumdatus, sed ab ipso generoso Duce ac conjugè illius facundissima Begga palatiis aulicis constructus, feris et portis munitus, solemniter decoratus atque perfectus est. [...] Solet esse inter cæteros luxus et delectamenta regalia, ad quæ potentes animum magis applicare solent, ars venandi jucundior. Cui cum idem venerabilis Dux, quia prope suam sedem regalem habebat forestam⁽¹⁰⁾, assidue instaret, quodam tempore,

⁽¹⁰⁾ Le domaine de Jupille était bordé au sud par une vaste forêt royale, qui explique le nom de la commune de Forêt.

cum ab eodem regredetur officio; [...].» (Vita sanctae Beggae, ed. J. Geldolpho a Ryckel, 1631, in *Acta sanctorum Belgii*, 5, 1789, 113.)

Pour Léon van der Essen (1907:184)⁽²⁰⁾, «l'auteur de la Vita Beggæ raconte de son héroïne ce que la tradition populaire a pu lui apprendre», mais concilie mal la légende avec l'histoire :

«Sans doute l'auteur fait de louables efforts pour rattacher de son mieux les faits de la légende à l'histoire générale, mais il s'embrouille dans la chronologie et tout se concilie fort péniblement. Beaucoup de choses sont décrites d'après l'époque où vit l'auteur : Chèvremont et son château féodal, le chapitre noble d'Andenne avec ses chanoinesses prébendaires, vivant dans leur cellule.» (*Ibid.* : 185.)

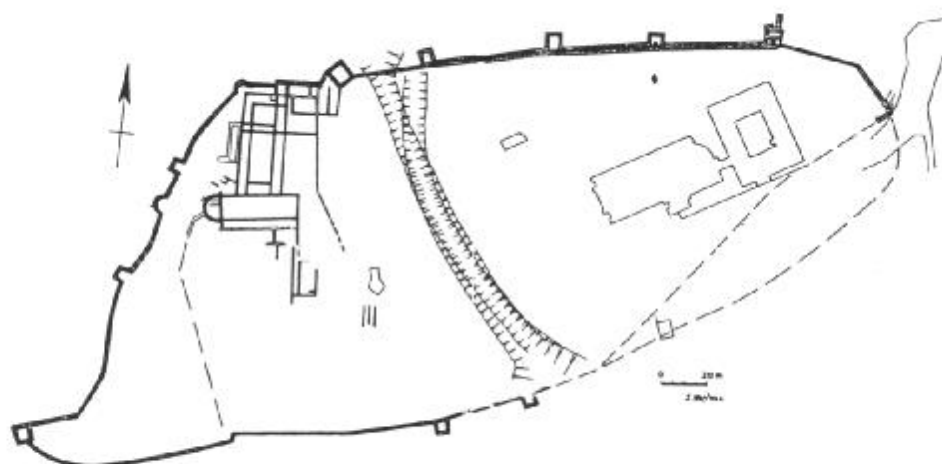
Ce qui est dit à propos de Chèvremont dans cette remarquable étude peut surprendre : comment un auteur du 12^e siècle, qui «est sans aucun doute un clerc du chapitre noble d'Andenne» (*ibid.* 186), pourrait-il connaître «Chèvremont et son château féodal», quand ce château, qui ne fut pas «féodal», disparut au 10^e siècle ?

6. Le témoignage de l'archéologie, joint à celui de la toponymie, pourrait servir à tempérer ce jugement hypercritique. Les fouilles entreprises entre 1965 et 1967 par Joseph Mertens sur le site de Chèvremont aboutirent non seulement à confirmer le relevé du mur d'enceinte dressé vingt ans plus tôt par Jacques Breuer, mais dégagèrent au surplus un ensemble bâti correspondant à ce que nous font connaître les sources écrites.

Ces recherches mirent en particulier au jour un complexe de bâtiments abbatiaux situés dans l'angle nord-

⁽²⁰⁾ V. aussi Kurth (1905:50), pour lequel la présence de Begge à Chèvremont fait partie de l'histoire légendaire du site.

ouest de la place forte (v. ill. 4; Hoffsummer-Bosson 1988:79).



Ill. 4 : Plan d'interprétation des fouilles publié par J. Mertens en 1970 (copyright S.N.F.)

Ceux-ci comprennent : 1° un édifice de plan basilical terminé par une abside semi-circulaire; dans la nef, d'environ 9 m. de large sur 33,5 m. de long, fut retrouvé un caveau vide, fait de moellons liés au mortier blanc; - 2° un réseau de murs orthogonaux formant une sorte de cloître couvrant une surface de 900 m²; dans la partie médiane du cloître furent mises au jour une quinzaine de tombes creusées dans la roche; - 3° accolée à l'ouest du cloître, une espèce de «logia» dominant la vallée de la Vesdre et offrant sur celle-ci un point de surveillance. (V. Hoffsummer-Bosson 1988:79-81.)

Les fouilles dégagèrent aussi un ensemble de murs plus anciens, situés entre le cloître et l'abside :

«Entre le cloître et l'abside, quelques murs orientés nord-ouest sud-est ne présentent aucune relation avec les autres substructions. L'emploi de petits moellons et le soin porté à leur assemblage fait penser à une construction romaine. Malheureusement aucun matériel archéologique en place ne confirme cette hypothèse.» (*Ibid.* 81.)

Ces découvertes confirment donc «le double caractère religieux et militaire de la colline» (*ibid.* 83), qui possédait originellement un accès par l'est, car :

« À l'origine, un profond fossé devait séparer la partie inférieure, occidentale, de la place forte de sa partie supérieure, orientale, là où se trouve de nos jours la basilique. On trouve sa trace dans la coupe stratigraphique de deux tranchées parallèles ouvertes à hauteur du complexe abbatial et orienté est-ouest. Une couche de remblais très importante comblait ce fossé, contenant, mêlés, des fragments de céramique Haut Moyen âge, de type Andenne I, de type Pingsdorf, une perle de pâte de verre (romaine ou mérovingienne), une hachette néolithique en silex poli et un fragment de chapiteau. Au fond de ce fossé, apparut un mur d'une épaisseur de 2,30 mètres environ. Malheureusement, l'étroitesse de la tranchée n'a pas permis d'en faire un relevé précis. Cette enceinte intérieure nécessiterait une fouille plus systématique. » (*Ibid.*)

L'intérêt de ces découvertes est non seulement qu'elles s'accordent avec ce que l'on sait de l'aménagement de Chèvremont par Pépin II, qui dota richement l'abbaye Sainte-Marie – dont il est vraisemblablement le fondateur (cf. Werner 1980:440) –, abbaye où il souhaita être enterré (714), mais aussi qu'elles confirment ce que l'on supputait, à savoir l'existence d'un château plus ancien, qu'il semble « raisonnable » de relier à la présence d'Ansegise et de Begge sur le site de Chèvremont à partir de 640 environ.

Dans cette hypothèse, Chivemont et Chivecourt constitueraient les deux composantes, respectivement défensive et résidentielle, d'un domaine royal mérovingien du 7^e siècle, celui d'une femme que sa descendance a fait considérer comme la *nobilissimorum regum mater*, comme la « Stammutter des Karolingischer Hauses » (Werner 1980:396) : Begge, fille de Pépin I^{er} dit de Landen, trisaïeule de Charlemagne.

Chaufontaine

Reprenons à présent le fil de notre argumentation linguistique. Pour autant que l'onomastique puisse apporter son témoignage à l'histoire, Chaufontaine n'est pas une fondation récente; son passé remonte au contraire au haut moyen âge.

Nous voudrions maintenant montrer que cette continuité historique se vérifie au plan onomastique⁽²¹⁾.

1. À première vue, le nom de *Chaufontaine* semble transparent. Il l'est pour l'historien de cette commune, Joseph Stekke, qui le relie au développement en cité thermale de cet «endroit désert entouré de grands bois, de rudes montagnes, d'affreux rochers, uniquement fréquenté par des forgerons, des charbonniers, quelques bergers ou paysans des environs que l'expérience y conduisait pour y chercher la guérison de leurs maux» (Stekke 1957:166, citant SAUMERY 1743). C'est un certain Simon Sauveur qui «découvrit», en 1676, les fameuses sources d'eaux chaudes que la petite cité n'exploita véritablement qu'à partir du 18^e siècle.

L'ouvrage de Stekke fournit les mentions les plus anciennes du nom moderne, clairement analysé au 18^e siècle en «fontaine chaude». Ces mentions se lisent dans les légendes de dessins et de gravures du 18^e siècle représentant les bâtiments des bains :

«Plan du bâtiment des Bains de Chaufontaine» (1713; v. Stekke 1957:174);

«Veue des Bains de chaufontaine sur la riviere de veste deux lieue de Liege» (1714; *ibid.* 175);

⁽²¹⁾ Signalons, quoique nous n'en ayons pas tiré parti dans notre recherche, le relevé des lieux-dits de la commune de Chaufontaine par Jean Lejeune (ms., Institut de dialectologie wallonne de l'Université de Liège).

«Vue des Bains de Chaud Fontaine» (1743; *ibid.* 178)⁽²²⁾.

Ajoutons que le célèbre opéra wallon *Li voyage di Chaudfontaine* (1757), qui nous fait connaître l'atmosphère bruyante des excursions en barque de Liège à la cité thermale, affirme, dans sa graphie originelle, la même interprétation.

Cette analyse n'en soulève pas moins une difficulté de taille : pourquoi un adjectif clairement masculin se rapporte-t-il à un nom tout aussi manifestement féminin ?

2. Dans une note du premier chapitre de son livre, l'historien de Chaudfontaine rappelle qu'il s'était interrogé sur la possibilité d'une origine plus ancienne de sa commune (Stekke 1957:11) et renvoie à un article, paru sous sa plume quelques années auparavant (Stekke 1949). Sous le titre général «Les origines de Chaudfontaine», cet auteur avait écrit une courte étude divisée en trois points, visant à rechercher «si les toponymes dans lesquels on a cru trouver le nom ancien de Chaudfontaine s'appliquent à cette localité» (Stekke 1949:77).

Si nous nous accordons avec deux des trois conclusions de ce travail, on nous permettra de dire, d'entrée de jeu, que dans sa troisième interrogation, Stekke s'est malheureusement fourvoyé, privant conséquemment Chaudfontaine d'une partie de son passé et empêchant des recherches onomastiques plus approfondies à propos de cette localité.

⁽²²⁾ Mais on lit *Chaufontaine* sur la *Carte de la principauté de Liège et de la comté de Namur* (1747) des révérends pères Nicolas Le Clerc et Christophe Maire, jésuites anglais. Rappelons que les jésuites anglais, qui dispensaient à Liège, depuis 1614, un enseignement réputé, avaient acquis en 1678 une ferme située à la Haie du loup, lieu de repos pour leurs étudiants situé sur la route joignant Vaux-sous-Chèvremont à Fléron. Sur la colline de Chèvremont, ils construisirent une chapelle dédiée à la Vierge, où se rendirent des pèlerins de plus en plus nombreux ; v. ci-dessus, n. 17.

Les formes mises en question ⁽²³⁾ sont les suivantes :

(1) 1437 (accord entre Hubier de Mouhin, d'une part, et dameselle Barbe sa sereur et ses enfants d'autre part) : «[...] que Henry Lambiné et si frere doient sor demy bonier de preit en **Choufontaine** [en marge : Chaufontaine] liqueilx n'avoiet oncques esteit partis, et doit encor avoir li dis Hubier ung piche de trixhe desier Chiremont ⁽²⁴⁾» (A.É.L., Fléron, Œuvres, f° 291);

(2) 15 septembre 1526 (accord de mariage entre Mathier fil Collart Mahea de Vaulx et Julienne fille Collart le Blavier de Nynane son es-peuze d'autre part) [en marge : Chaufontaine] : «ledit Collart Mahea promist que ledit Mathier son fils aroit et possederait ung preit stesant en **Chofontaine** joindant d'ung costé à boix delle roiche, vers solley à noene à l'eawe de Vesde» (A.É.L., Jupille, Œuvres, f° 183);

(3) 6 décembre 1531 (partage entre Henry et Jehan freres, enfans de feu Johan de Ransier) : «Item aroit ung viez noiret de cens que doit Adam fil Johan Adam de Vaulx sur ung preit qu'on dist **Choufontaine**, gissant en Vaulz. Item et encor ung viez noiret de cens que doit Johan Linart de Vaulz sur un preit qu'on dist ossi de **Choufontaine**, gissant ossi en Vaulx» (*ibid.*, f° 235-236).

Pour Stekke, qui récuse l'identification marginale «Chaufontaine» (17^e-18^e s.) qu'il lit dans deux de ces actes, le pré dont il s'agit dans les trois documents est situé à Vaux-sous-Chèvremont («en Vaulx»). Pourtant, cette localisation ne s'accorde pas avec le contexte de l'acte de 1526, qui situe explicitement le pré entre le «boix delle roche», aujourd'hui bois de la Rochette, et un méandre de la Vesdre (dont le cours fut rectifié au 20^e siècle); v. ill. 2.

Ce que nous apprennent ces trois textes, c'est que, quoique situé sur la rive droite de la Vesdre (au pied des bois de la Rochette), donc sur la rive de Vaux-sous-Chèvremont («gissant en Vaulx», 1531), le pré – ou peut-être un ensem-

⁽²³⁾ Que nous avons vérifiées; nous donnons ici des citations plus longues là où cela nous a paru nécessaire.

⁽²⁴⁾ À identifier avec Chermont; v. la première partie de cette étude.

ble de prés — dont il est question faisait partie de Chaudfontaine («stesant en Chofontaine», 1526).

3. S'il identifie mal *Cho(u)fontaine*, Stekke omet de signaler une forme qu'il devait pourtant connaître, notamment par la notice d'Amédée de Ryckel, qu'il cite en bibliographie (Stekke 1949:83, note 1; 1957:272)⁽²⁵⁾. Il s'agit de *Chievrechoufontaine* (1332), apparaissant dans *Le livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck*, toponyme qui nous a servi à identifier *Chyvecourt* (v. 2^e partie) :

20 juillet 1332 : «Matillons li Corbisiers dou pont d'Amicourt relevat adont I jornal de terre ou la entour desour Chievrechoufontaine, de le succession le pere se feme.»

Ce nom, dans un passage qui, selon toute vraisemblance, réfère probablement toujours au même bien — ou à un ensemble de biens géographiquement liés —, fournit le maillon manquant entre la «fontenne qui est enmi le vilhe de Chyvecourt» (1322) et *Choufontaine* (1437, 1531), *Chofontaine* (1526) et permet donc de faire l'histoire du nom *Chaudfontaine*, dont la remotivation de l'élément initial n'est que la dernière péripétie d'une histoire dont on peut suivre toutes les étapes :

(1) La première est la création du nom Chèvecourtfontaine (où le déterminant précède le déterminé)⁽²⁶⁾, que l'on reconnaît dans *Chievrechoufontaine* (1332), où «-chou-» (au lieu de «-cou-») montre que le déterminant n'était déjà plus compris. Le nom désigna d'abord la fameuse

⁽²⁵⁾ V. aussi Carnoy 1948, s.v. *Chaudfontaine*, auquel Stekke 1949 répond probablement, sans toutefois le citer. — Dans un compte rendu de l'article de 1949, Herbillon (1950:375) avait pourtant signalé ce curieux oubli.

⁽²⁶⁾ Il conviendrait de distinguer des strates dans les actualisations de «la» règle déterminant ce que l'on appelle globalement «le» type *Avricourt* : il s'agirait de séparer les formations onomastiques anciennes et communes de formations plus récentes et plus étroitement circonscrites, liées à la vitalité de la détermination anté-nominale dans la langue de ces régions. — Pour la bibliographie, v. ci-dessus, n. 10.

«fontenne» (que nous identifierons précisément ci-après), puis l'endroit habité où était située cette fontaine, autrement dit Chyvecourt, alias Chaudfontaine. — [Extension de sens accomplie en 1332.]

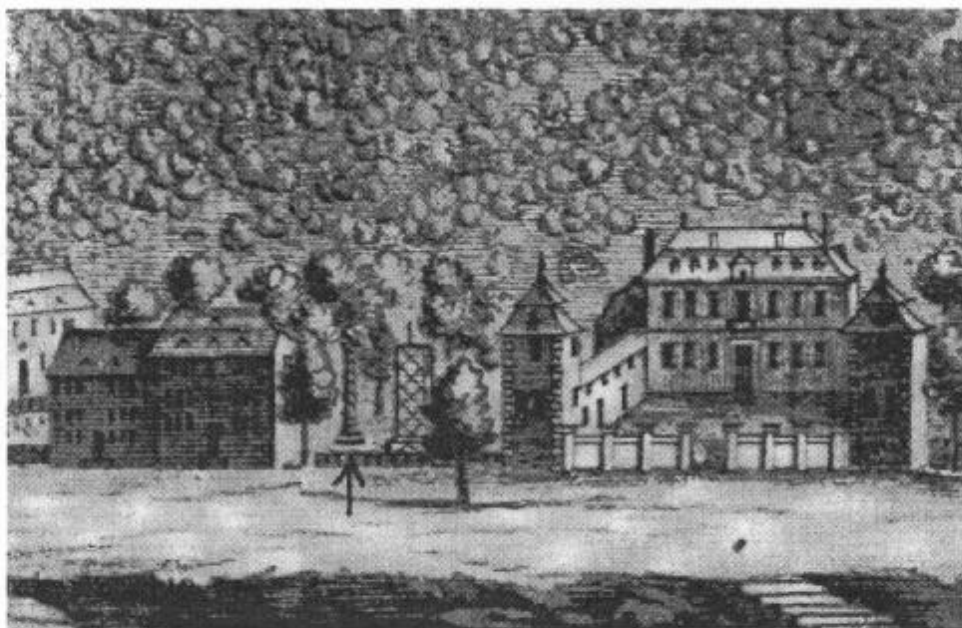
(2) La deuxième étape est la déchéance du toponyme corréférent *Chyvecourt*. — [Probablement dès le 14^e s. (cf. *Chievrechou-*, 1332); il est sûr, en tout cas, que le nom avait disparu à la fin du 15^e s., comme en témoigne la variation des formes dans la tradition de l'acte de 1322 (v. 2^e partie).]

(3) La troisième est le recyclage de *Chievrechoufontaine* en *Cho(u)fontaine*, résultant d'une nouvelle analyse de la paire *Chievre-mont* et *Chievre-choufontaine*. — [Stade attesté en 1437.]

(4) La dernière est la fausse étymologie pseudo-savante ayant conduit au toilettage de *Choufontaine* en *Chaudfontaine*. — [Stade nécessairement postérieur à 1676 et attesté en 1714.]

4. Nous avons laissé entendre que l'on pouvait déterminer quelle est la fontaine dont la localité tire son nom; c'est ce qu'il nous reste à montrer. On verra qu'à nouveau l'argumentation historique et l'argumentation linguistique s'épaulent pour arriver à un résultat lui aussi étonnant.

Cette source aménagée en fontaine publique dès le moyen âge, dont l'emplacement marqua la limite du ressort judiciaire de Liège jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (v. 2^e partie), s'identifie avec la fontaine connue sous le nom de *Fontaine du gadot*. En 1716 ou 1717, un perron, symbole du pouvoir liégeois, fut installé à côté de celle-ci, ce que montre par exemple le dessin de Remacle Le Loup exécuté pour les *Délices du Pays de Liège* (1743; Stekke 1957:190); v. ill. 5.

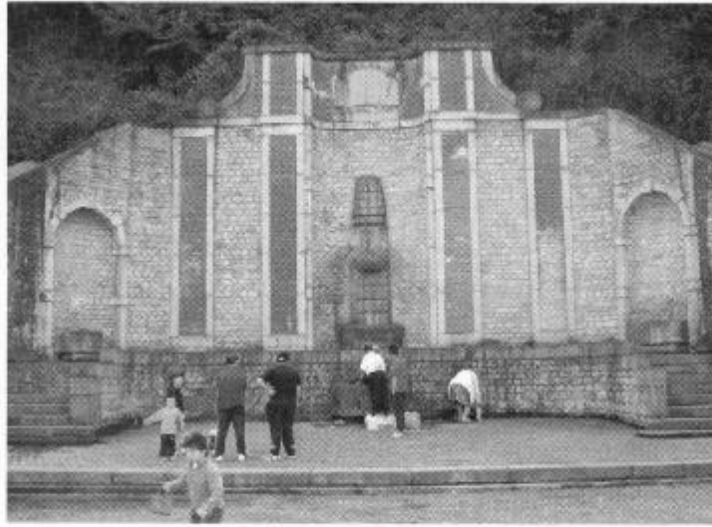


Ill. 5 : La fontaine publique de Chaudfontaine
et le perron liégeois. Dessin de Remacle Le Loup (1743)

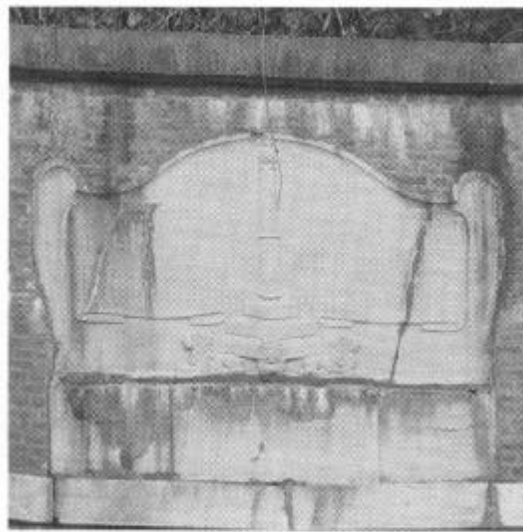
Entre 1744 et 1747, la cité de Liège réaménagea la fontaine, qu'elle orna du perron liégeois (*ibid.* 191); on peut aujourd'hui encore prendre l'eau à cette fontaine (v. ill. 6 et 7).

Or, tout comme *Chevrechoufontaine*, nom du bourg, a donné naissance à *Choufontaine*, puis à *Chaudfontaine*, le même nom, mais cette fois en tant que désignation de la fontaine, a généré le nom *Fontaine du gadot*, suite à la réinterprétation du déterminant *Chievrechou* en chèvreceuil 'petite chèvre', d'où le déterminant *gadot*, de même sens⁽²⁷⁾. La Fontaine du gadot est donc la «fontenne qui est enmi le vilhe de Chyvecourt» (1312)!

⁽²⁷⁾ Comparer achamp. *chevreson* 'chevreau', FEW 2, 296b, CAPRA [= \square -eçon \square].



Ill. 6 : La fontaine publique de Chaudfontaine dite *Fontaine du gadot* ou *Belles fontaines* (depuis le réaménagement de 1747)⁽²⁸⁾. – Photo M.-G. B., 2004



Ill. 7 : Détail de la fontaine publique de Chaudfontaine : le perron liégeois de la partie supérieure de l'édifice. – Photo M.-G. B., 2004

⁽²⁸⁾ La rue de Chaudfontaine conduisant à cette fontaine se nomme *rue du Gadot*, dans la partie occidentale de son cours, *rue des Belles fontaines* dans la partie orientale de celui-ci.

Pour conclure les deux parties qui précèdent, rappelons leur apport sur le plan toponymique et sur le plan historique. *Chaudfontaine* n'est pas un nom récent, mais est la survivance du nom médiéval *Chyvecourt* de cette localité, dont nous avons essayé de montrer l'ancienneté de la formation, et le lien qui l'unit, linguistiquement et historiquement, au site antique de Chèvremont.

Chaudfontaine n'est donc pas une localité «qui ne joua un rôle particulier dans l'histoire qu'à partir du moment où elle fut créée par les autorités françaises» (Stekke 1957:11), même si la *court* du haut moyen âge et la *ville* qui lui survécut semble avoir décliné au point de ne laisser qu'un souvenir diffus, comme en témoignent l'hésitation graphique de la tradition du document de 1322 et la perte de la motivation que connut le nom *Chyvecourt*, lequel, sous une forme remaniée, finit par s'attacher exclusivement à un pré situé outre-Vesdre.

Contrairement à ce que pouvait faire croire une analyse superficielle, le nom de Chaudfontaine n'est donc pas lié au développement du thermalisme et le noyau de la cité n'est pas la prairie humide où furent trouvées les sources d'eau chaude au 17^e siècle⁽²⁹⁾. La fontaine dont le nom *Chaudfontaine* conserve le souvenir est une fontaine publique, dont on peut encore boire l'eau froide et sur laquelle on peut encore lire le symbole de son rôle en tant que limite du ressort judiciaire liégeois.

Marie-Guy BOUTIER

⁽²⁹⁾ V. ci-dessus, n. 16.

Bibliographie

- Balau 1903. – Sylvain BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Âge. Etude critique*, Bruxelles (Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, t. LXI).
- Besse 1997. – Maria BESSE, *Namenpaare an der Sprachgrenze. Eine lautchronologische Untersuchung zu zweisprachigen Ortsnamen im Norden und Süden der deutsch-französischen Sprachgrenze*, Tübingen (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, Band 267).
- Besse 1998. – Maria BESSE, « Les 'doublets toponymiques' et la conception de la frontière linguistique romano-germanique comme zone de contact », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, n^{os} 31-32, 199-222.
- Besse 2000. – Maria BESSE, « Les doublets toponymiques le long de la frontière linguistique : méthodologie, chronologie, phonétique, étude de cas. L'exemple de la Belgique », *Bulletin de Toponymie & Dialectologie* 72, 35-102.
- Bourciez 1967. – E. et J. BOURCIEZ, *Phonétique française, Étude historique*, Paris, Klincksieck (Tradition de l'humanisme, III).
- Bruppacher 1961-1962. – Anna Veronika BRUPPACHER, « Zur Geschichte der Siedlungsbezeichnungen im Galloromania », *Vox romanica* 20, 105-160; 21, 1-48.
- Carnoy 1948. – Albert CARNOY, *Origine des noms des communes de Belgique (y compris les noms des rivières et principaux hameaux)*, Louvain, Universitas.
- Chambon 2000. – Jean-Pierre CHAMBON, « Pour la chronologie des toponymes (gallo)romans d'origine délexicale, Étude d'un type tardo-antique aquitain : *Fornols* », *Estudis romànics* 22, 59-82.
- Chambon 2003. – Jean-Pierre CHAMBON, « Pour la datation des toponymes galloromans : une étude de cas (Ronzières, Puy-de-Dôme) », *Estudis romànics* 25, 39-58.
- de Harenne 1891. – Chevalier J.-B. de HARENNE, *Le château de la Rochette et ses seigneurs, avoués héréditaires de Fléron*, Liège.
- de La Chaussée 1989. – François de LA CHAUSSÉE, *Initiation à la phonétique de l'ancien français*, Strasbourg (Bibliothèque française et romane, Série D, 7).
- Delehaye 1906. – Hippolyte DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 2^e éd.

- Deman/Rapsaet-Charlier 2002. — Albert DEMAN/Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER, *Nouveau recueil des inscriptions latines de Belgique (ILB²)*, Bruxelles (Collection Latomus, vol. 264).
- Falkenstein 1988. — Ludwig FALKENSTEIN, «La cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle en 972, et ses conséquences immédiates», in HOFFSUMER-BOSSON éd. 1988, 41-60.
- Gobert 1977. — Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges, Les rues de Liège, Bruxelles, Culture et civilisation*, 9. [Texte original de 1924-1929.]
- Guérin 1988. — Pierre GUÉRIN, «Quelques questions sur le pèlerinage de Chèvremont», in HOFFSUMER-BOSSON éd. 1988, 129-140.
- Gysseling 1960. — Maurits GYSSELING, *Toponymisch Woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226)*, Belgisch interuniversitair centrum voor neerlandistik (Bouwstoffen en Studiën voor de geschiedenis en de lexicographie van het Nederlands, VI, 2 vol.).
- Haust 1940. — Jean HAUST, *Enquête dialectale sur la toponymie wallonne*, Liège (Mémoires de la Commission royale de Toponymie & Dialectologie, Section wallonne, 3).
- Herbillon 1950. — C. r. de Stekke 1949.
- Herbillon 1951. — Jules HERBILLON, «L'âge du type 'Avricourt' en Wallonie», *Bulletin de Toponymie & Dialectologie* 25, 87-100.
- Herbillon 1960. — Jules HERBILLON, «Tchivrimont et la voyelle atone en wallon liégeois» [résumé d'une communication], *Bulletin de Toponymie & Dialectologie* 34, 15-16.
- Hoffsummer-Bosson éd. 1988. — Anne HOFFSUMER-BOSSON éd., *Chèvremont, un millénaire, un tricentenaire, 987 - 1688 - 1988, Actes du colloque tenu à Chèvremont le 22 avril 1988*, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* 100, 1988, 1-170.
- Hoffsummer-Bosson 1988. — Anne HOFFSUMER-BOSSON, «Chèvremont : l'apport des sources archéologiques», in Hoffsummer-Bosson éd. 1988, 71-87.
- Josse 1966. — Micheline JOSSE, *Le domaine de Jupille des origines à 1297* (Pro Civitate, Collection Histoire, Série in-8°, n° 14).
- Josse 1988. — Micheline JOSSE, «Les sources historiques», in HOFFSUMER-BOSSON éd. 1988, 13-20.

- Kupper 1988. – Jean-Louis KUPPER, «La chute de Chèvremont dans le contexte politique de la seconde moitié du X^e siècle», in HOFFSUMER-BOSSON éd. 1988, 33-39.
- Kurth 1905. – Godefroid KURTH, *Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle*, Paris / Bruxelles / Liège.
- Legros 1945. – C. r. de Renard 1944.
- Lejeune éd. 1968. – Rita LEJEUNE éd., *Saint-Laurent de Liège, Église, abbaye et hôpital militaire*, Liège, Université de Liège.
- Loicq/Michel 1996. – Jean LOICQ/J.-H. MICHEL, «Esquisse d'une histoire linguistique de la Belgique dans l'antiquité», *Bulletin de Toponymie & Dialectologie* 68, 229-380.
- Michel 1996. – V. Loicq / Michel 1996.
- Müller 1979. – Bodo MÜLLER, «Der Nordosten der Galloromania und die Palatalisierung von *k, g* vor *a*», in *Festschrift Kurt Baldinger zum 60. Geburtstag*, Tübingen, 725-744.
- Pitz 2000. – Martina PITZ, «Le superstrat francique dans le nord-est de la Gaule. Vers une nouvelle approche philologique et toponymique», *Nouvelle revue d'onomastique* 35/36, 69-85.
- Pitz 2002. – Martina PITZ, «Nouvelles données pour l'anthroponymie de la Galloromania : les toponymes mérovingiens du type *Avricourt*», *Revue de linguistique romane* 66, 421-449.
- Remacle 1991-1992. – Louis REMACLE, «La persistance du type toponymique 'Avricourt'», *Les Dialectes de Wallonie* 19-20, 5-16.
- Remacle 1992. – Louis REMACLE, *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Liège (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, fasc. CCLVI).
- Renard 1944. – Edgard RENARD, «Glanures toponymiques (6^e série). *Chèvremont*, wal. *tchêvrîmont*», *Bulletin de toponymie & dialectologie* 18, 411-423. – C. r. d'E. LEGROS, *Bulletin de toponymie & dialectologie* 19, 1945, 169-170. Renard 1944.
- Rousseau 1930. – Félix ROUSSEAU, «La Meuse et le pays mosan en Belgique, Leur importance avant le XIII^e siècle», *Annales de la Société archéologique de Namur*, 39/1, 1930 [réimpression : 1977].
- Stekke 1949. – Joseph STEKKE, «Les origines de Chaudfontaine», *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège* 35, 77-87. – C. r. : J. HERBILLON, *Bulletin de toponymie & dialectologie* 24, 1950, 375.

- Stekke 1957. — Joseph STEKKE, *Histoire de Chaudfontaine*, Liège.
- van der Essen 1907. — Léon VAN DER ESSEN, *Étude critique et littéraire sur les vitae de saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, Louvain/Paris.
- Vannérus 1951. — Jules VANNÉRUS, «Le nom de Chèvremont», *Bulletin de Toponymie & Dialectologie* 25, 101-118.
- Vincent 1937. — Auguste VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles.
- Werner 1980. — Matthias WERNER, *Der Lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit. Untersuchungen zur Geschichte einer karolingischen Stammlandschaft*, Göttingen.
- Yans 1950. — Maurice YANS, «Chèvremont : de Kurth à Renard et à Legros» [résumé d'une communication], *Bulletin de Toponymie & Dialectologie* 25, 4-5.